

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 20032

Numéro SIREN : 331 804 583

Nom ou dénomination : LYS RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2018 sous le numéro de dépôt 15273

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BRUNO DEPRET & ASSOCIES
B P 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : LYS RESTAURATION

Numéro RCS : 331 804 583

Numéro Gestion : 1985B20032

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: rue du Riez d Elbecq Z i Roubaix Est
59390 Lys-lez-Lannoy

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 06/09/2018

Sous le numéro : 15273

Délivré à Lille Métropole le 18 septembre 2018

Le Greffier,



LYS RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 400.000 Euros

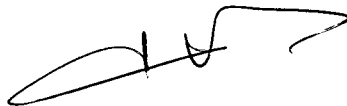
Siège social : Rue du Riez d'Elbecq – Z.I. de ROUBAIX EST (59390) LYS-LES-LANNOY

331.804.583 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =



Le Président du Directoire,

Béatrice DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise RUE DU RIEZ D'ELBECQ 59390 LYS LEZ LANNOY		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 3 1 8 0 4 5 8 3 0 0 0 1 0		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122017	N-1 31122016			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	332 083	AO	58 626	273 457
		Constructions AP	4 906 989	AQ	2 504 603	2 402 386
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	1 853 700	AS	1 258 690	595 009
		Autres immobilisations corporelles AT	493 562	AU	408 515	85 047
		Immobilisations en cours AV		AW		48 300
		Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
		Autres participations CU		CV		
		Créances rattachées à des participations BB		BC		
		Autres titres immobilisés BD		BE		
		Prêts BF		BG		
		Autres immobilisations financières* BH	527	BI	527	527
		TOTAL (II) BJ	7 586 860	BK	4 230 434	3 356 426
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	190 857	BM	190 857	174 842
		En cours de production de biens BN		BO		
		En cours de production de services BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR		BS		
		Marchandises BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 987 575	BY	4 988	2 982 587
		Autres créances (3) BZ	5 195 812	CA		5 195 812
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	2 025 792	CE		2 025 792
		Disponibilités CF	1 448 295	CG		1 448 295
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	6 311	CI	6 311	8 771	
	TOTAL (III) CJ	11 854 641	CK	4 988	11 849 653	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	19 441 501	IA	4 235 422	15 206 080	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA LYS RESTAURATION</u>				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 400 000)	DA	400 000	400 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 000	40 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	10 252 821	9 732 706	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 328 233	1 020 115	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	113 289	223 005	
		TOTAL (I)	DL	12 134 343	11 415 826
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		111 397	
	Provisions pour charges	DQ	221 510	184 055	
	TOTAL (III)	DR	221 510	295 452	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 372	1 271	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	99 750	93 855	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 012 976	1 060 014	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 434 610	1 171 549	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	301 519	87 187	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 850 227	2 413 876	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 206 080	14 125 153	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 548 768	2 142 681	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	14 372 313	FE		FF	14 372 313	
		FG	19 639	FH		FI	19 639	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	14 391 953	FK		FL	14 391 953	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	399 312	
	Autres produits (1) (11)					FQ	122 798	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	14 914 063
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 579 238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(16 015)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 740 232	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	236 493	
	Salaires et traitements*					FY	3 456 499	
	Charges sociales (10)					FZ	1 332 106	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	607 627
							GB	
							GC	5 025
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	221 510
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	2 669
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 160 360
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 753 703	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	26 502	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	28	
	Total des produits financiers (V)					GP	26 502	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 978	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	6 978	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	19 524	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 773 227	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA LYS RESTAURATION</u>				Néant ☐ *																						
				Exercice N		Exercice N - 1																				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA																						
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 000		1 208																			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	164 546		47 060																			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	165 546		48 268																			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 622		57																			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	430		1 035																			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	54 830		48 774																			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	59 882		49 866																			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	105 664		(1 598)																			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	144 475		86 104																			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	406 183		268 574																			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	15 106 111		13 857 116																			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	13 777 878		12 837 002																			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 328 233		1 020 115																			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO																						
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	116 868		116 868																			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG																						
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP																						
		- Crédit-bail immobilier		HQ																						
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH																						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			94 000																			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK																						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX																						
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC																						
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD																						
	(9)	Dont transferts de charges		A1	102 213		73 645																			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2																						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3																						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4																						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																								
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels														
	Exercice N																									
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																								
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs															
Exercice N																										
Charges antérieures	Produits antérieurs																									

Désignation

SA LYS RESTAURATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA LYS RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	332 083	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	3 228 022	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	1 349 435	KQ		KR	351 481	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	1 529 343	KT		KU	392 862	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	151 061	KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	283 513	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	75 329	LC		LD	3 405	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	48 300	LI		LJ	168 522	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	6 997 086	LO		LP	916 269	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	527	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	527	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 997 613	ØH		ØJ	916 269		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	332 083	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	3 228 022	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	21 949	MH	1 678 967	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	68 506	MK	1 853 700	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	151 061	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	18 308	MQ	265 205	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 438	MT	77 296	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	216 822	NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	327 022	NH	7 586 333	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	527	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	527	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	327 022	ØL	7 586 860	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA LYS RESTAURATION</u>										Néant ☐ *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI	58 626	PJ		PK		PL	58 626					
Constructions	Sur sol propre		PM	1 543 201	PN	237 987	PO		PQ	1 781 188					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	558 366	PW	186 997	PX	21 949	PY	723 415					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 188 101	QA	138 666	QB	68 076	QC	1 258 690					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	142 729	QE	2 861	QF		QG	145 590					
	Matériel de transport		QH	176 458	QI	34 984	QJ	18 308	QK	193 134					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	65 097	QM	6 133	QN	1 438	QO	69 791					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL III		QU	3 732 577	QV	607 627	QW	109 771	QX	4 230 434					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	3 732 577	ØP	607 627	ØQ	109 771	ØR	4 230 434					
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	137 154	R4		R5		R6	(137 154)
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	48 181	T5		T6		T7	23 483	T8		T9	24 699
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	6 042	U9		V1		V2	3 847	V3		V4		V5	2 195
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	607	V8		V9		W1	62	W2		W3	545
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	6 042	X3	48 789	X4		X5	141 001	X6	23 545	X7		X8	(109 716)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						N0	
Total général (I+II+III+IV)		NP	6 042	NQ	48 789	NR		NS	141 001	NT	23 545	NU		NV	(109 716)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	54 830		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	164 546		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	(109 716)
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA LYS RESTAURATION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 223 005	TM 54 830	TN 164 546	TO 113 289
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 223 005	TS 54 830	TT 164 546	TU 113 289
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A 111 397	4B	4C 111 397	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 184 055	4Y 221 510	4Z 184 055	5A 221 510
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z 295 452	TV 221 510	TW 295 452	TX 221 510
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 6 635	6U	6V 1 647	6W 4 988
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 6 635	TY	TZ 1 647	UA 4 988
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 525 091	UB 276 341	UC 461 645	UD 339 787
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 221 510	UF 297 098	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 54 830	UK 164 546	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	527	UV	527	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	8 155		8 155				
	Autres créances clients			UX	2 979 420		2 979 420				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	5 696		5 696				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	231 383		231 383				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	171 405		171 405				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	4 724 157		4 724 157				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	63 171		63 171				
	Charges constatées d'avance			VS	6 311		6 311				
	TOTAUX			VT	8 190 225	VU	8 190 225	VV			
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 372	1 372						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	99 750	23 235		76 515					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 012 976	1 012 976							
Personnel et comptes rattachés		8C	722 620	498 929		223 691					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	418 319	418 319							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	146 862	146 862						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 815	14 815						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	131 993	130 740		1 253				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	254 109	254 109							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 410	47 410							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 850 227	VZ	2 548 768	301 458					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WA	1 328 233	
			de son conjoint								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 313	XC	6 488		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 175				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	394 880	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	399 069			
	Amendes et pénalités		WJ	4 189	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	610 020	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
											WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	433		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	2 344 243	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	287 380		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
											I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF				
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG	296 504	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	583 884	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	1 760 359	XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	1 760 359	XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA LYS RESTAURATION										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 020 115		- Autres réserves	ZD		520 115				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		500 000				
	TOTAL I	0F	1 020 115		Autres répartitions	ZF						
					Report à nouveau		ZG					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	1 020 115				
					TOTAL II							
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N : Exercice N - 1 :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	211 663		207 810		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)			J8	145 604		XQ	193 049		151 269		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	220 230		154 677		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 881		15 492		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	1 101 408		1 201 447		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 740 232		1 730 694		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	112 280		109 585		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	124 213		128 546		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	236 493		238 131		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	850 877		792 366		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	713 478		672 380		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						0B	3 365 527				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations: (Liste au 2019-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

LYS RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 400.000 €uros

Siège social : Rue du Riez d'Elbecq – Z.I. de ROUBAIX EST (59390) LYS-LES-LANNOY

331.804.583 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION

PROPOSEE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, soit la somme de 1.328.233 €, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 130 €uros par action (éligible à l'abattement de 40%) pour 650.000 €uros et affectation du solde disponible au poste "AUTRES RESERVES", soit 678.233 €uros.

RESOLUTION D'AFFECTION

VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, soit la somme de 1.328.233 €, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 130 €uros par action (éligible à l'abattement de 40%) pour 650.000 €uros et affectation du solde disponible au poste "AUTRES RESERVES", soit 678.233 €uros.

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

Le Président du Directoire,



Béatrice DEBOSQUE.

A E Q U I T A S A U D I T

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



G R E F F E

LYS RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance
au capital de 400.000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 331 804 583

Siège social :

Rue du Riez d'Elbecq

Zone Industrielle de ROUBAIX EST

59390 LYS LEZ LANNOY

-oOo-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017



Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHIEDEN

Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société LYS RESTAURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LYS RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Page 1 sur 3

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr



Marqueur de réussite !

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « créances » et « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des créances douteuses, des engagements de retraite et de la provision pour impôt.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général Unique et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général Unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

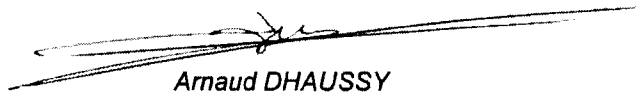
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 14 juin 2018.

Pour AEQUITAS AUDIT



Christophe LEWANDOWSKI
Associé



Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes